LA COMPAGNIE DES COMPTES

Société par actions simplifiée
au capital de 46 500,00 euros
Siège social : 47, Rue de l'université,
93160 NOISY LE GRAND
BOBIGNY B 410 302 996

INPI
/ 3 JAN. 2007
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

103

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER DECEMBRE 2006

L'an deux mille six
Le 1er décembre,
A 17 heures,

Les associés de la société LA COMPAGNIE DES COMPTES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre PONSART, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Béatrice DEVEAUX, seule associée acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Jacques GUILLEMIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des parts sociales ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- le justificatif de la convocation régulière du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Démission du Directeur Général,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre PONSART de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de Présidente, pour une durée de 5 exercices :

Madame Béatrice DEVEAUX,
Née à ANGERS (49) le 4 décembre 1966, de nationalité française,
Demeurant 7, Allée des Longraies 77600 BUSSY SAINT GEORGES,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à sa nomination en qualité de Présidente, l'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Béatrice DEVEAUX de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le scrutateur

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente